

## Ministère des Transports du Québec (MTQ)

Secteur : Transport  
Palier : Provincial avec bureaux régionaux

**Centre de services de Drummondville**  
360, boul. Saint-Joseph Ouest, C.P. 98  
Drummondville (Québec) J2B 6V6  
Téléphone : 819 471-5302  
Télécopieur : 819 471-5309

**Centre de services de Nicolet**  
555, rue Pierre-Lavolette  
Nicolet (Québec) J3T 1X8  
Téléphone : 819 293-4488  
Télécopieur : 819 293-5548

**Centre de services de Victoriaville**  
879, boul. Pierre-Roux Est, bureau 220  
Victoriaville (Québec) G6T 1T7  
Téléphone : 819 758-0654  
Télécopieur : 819 758-4682

### Direction de la Mauricie – Centre-du-Québec

100, rue Lavolette, 4e étage  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9  
Téléphone : 819 371-6896  
Télécopieur : 819 371-6136  
dmcq@mtq.gouv.qc.ca  
www.mtq.gouv.qc.ca  
www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/regions/mauricie\_centre\_quebec

## MISSION, RÔLE ET MANDAT :

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

Le Ministère agit comme un acteur de premier plan dans l'organisation des systèmes de transport au Québec. Il s'appuie sur une collaboration étroite avec ses partenaires pour optimiser les efforts de chacun dans un contexte de partage des responsabilités. Il s'engage à effectuer une gestion compétente, responsable et innovatrice des réseaux dont il a la responsabilité directe et il est soucieux d'offrir à la population des systèmes de transport modernes, sécuritaires et efficaces branchés sur le monde.

## Champs d'action du MTQ

Le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent par les activités suivantes :

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, la réfection et l'amélioration du réseau routier local;
- le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions;
- le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- le soutien au transport des marchandises, en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

**CONSTITUTION LÉGALE :** Gouvernementale

**COMPOSITION ADMINISTRATIVE :** S.O.

**MEMBERSHIP :** S.O.